

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE**  
**SÉANCE ORDINAIRE 5 AOÛT 2019**

Procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 5 août 2019, tenue à la salle du conseil de Saint-Isidore à 20 heures 15.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers :

Germain Lefebvre

Daniel Blais

Antoine Couture

Diane Rhéaume

Hélène Jacques

Marc-Antoine Tremblay, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier, est également présent.

Est absent :

Martin Boisvert

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE**

Monsieur Réal Turgeon, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous. Il invite les personnes présentes à se recueillir un moment. Il profite également de l'occasion pour souhaiter la bienvenue à Marc-Antoine Tremblay nouvellement en poste comme directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint.

**2019-08-202**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC DIVERS OUVERT**

IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE,  
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que l'ordre du jour suivant soit adopté avec divers ouvert :

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour avec divers ouvert ;
3. Adoption du procès-verbal ;
  - 3.1. Séance ordinaire du 2 juillet 2019 ;
4. Période de questions ;
5. Correspondance ;
6. Comptes à payer ;
7. État des revenus et charges au 31 juillet 2019 ;
8. Gestion administrative ;
  - 8.1. Réserves - surplus accumulé affecté ;
9. Avis de motion ;
  - 9.1. Règlement no 329-2019 décrétant un emprunt et des dépenses de 1 960 000 \$ relatif à des travaux d'infrastructures pour la phase 1 du développement résidentiel - nouveaux secteurs ;
10. Adoption de règlement ;
  - 10.1. Second projet de règlement no 325-2019 portant sur les bâtiments de forme ou d'apparence semi-circulaire ainsi que les abris de toile sur le territoire et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013,

256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017, 300-2017, 302-2017, 303-2017, 309-2018, 311-2018, 313-2018, 315-2018 et 316-2018) ;

11. Inspection municipale ;
  - 11.1. Travaux à autoriser ;
  - 11.2. Fauchage des terrains vacants ;
  - 11.3. Skate parc ;
    - 11.3.1. Papillon Skate Parc inc. - travaux additionnels ;
12. Inspection en bâtiments ;
  - 12.1. Émission des permis ;
  - 12.2. Dossiers des nuisances et autres ;
13. Sécurité incendie ;
  - 13.1. Demandes du directeur ;
14. Développement résidentiel - nouveaux secteurs - phase 1 ;
  - 14.1. Acceptation du plan de lotissement ;
  - 14.2. Appel d'offres - travaux de construction ;
  - 14.3. Services publics - demande d'implantation ;
  - 14.4. Mandat - services en arpentage ;
  - 14.5. Promesses d'achat et de vente ;
    - 14.5.1. Monsieur Jean-Christophe Baillargeon ;
    - 14.5.2. Madame Marie-Pier Morin et monsieur André Lessard ;
  - 14.6. Autres travaux ;
  - 14.7. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;
    - 14.7.1. Gestion des eaux pluviales ;
15. Eau potable ;
  - 15.1. Offre de services - système de chloration. ;
  - 15.2. Travaux à autoriser ;
16. Exposition agricole du Bassin de la Chaudière ;
  - 16.1. Motion de félicitations ;
17. Divers ;
18. Clôture et levée de la séance.

Adoptée

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

#### **2019-08-203    3.1. Séance ordinaire du 2 juillet 2019**

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,  
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Divers citoyens s'informent sur la demande de signature d'un promoteur portant sur un projet de production de cannabis et sur le fait que certains citoyens jettent le sable et la terre de leur résidence dans la rue après que l'opération annuelle de balayage ait été effectuée. Monsieur le maire fait les mises au point nécessaires et fournit les réponses appropriées.

### **5. CORRESPONDANCE**

Le maire, Réal Turgeon, résume la correspondance reçue durant le mois et les

décisions suivantes en découlent :

**2019-08-204 Mme Thanya Carter Lehoux - subvention - couches lavables pour enfants**

ATTENDU QUE par la résolution 2019-01-06 la municipalité de Saint-Isidore autorisait un budget annuel totalisant cinq cent dollars (500,00 \$), soit une subvention unique de cent dollars (100,00 \$) par famille, pour l'achat de couches lavables pour enfants, selon la formule du premier arrivé, premier servi, et ce, sur réception de la facture originale ;

ATTENDU QUE ce budget est épuisé ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME, APPUYÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne d'augmenter le budget de cinq cent dollars (500,00 \$) relativement à l'achat de couches lavables pour enfants, pour un montant annuel totalisant mille dollars (1 000,00 \$).

QUE la présente dépense soit payée à même les activités de fonctionnement.

Adoptée

**2019-08-205 Association des directeurs municipaux du Québec - colloque de la zone Beauce Côte-Sud**

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME  
APPUYÉ PAR ANTOINE COUTURE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la participation du directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint au colloque de la zone Beauce Côte-Sud de l'Association des directeurs municipaux du Québec, qui se tiendra les 11 et 12 septembre 2019 à Lévis au coût de cent quinze dollars (115,00 \$) incluant les taxes.

Adoptée

Le conseil convient de :

- référer aux représentants concernés de la MRC de La Nouvelle-Beauce la demande d'une citoyenne de considérer le projet de compostage avec le modèle «Cône Vert» permettant de composter tous les déchets de table incluant la viande ;
- laisser toute latitude aux conseillers de participer aux formations et webinaires offerts par la Fédération québécoise des municipalités et au lancement du drapeau beauceron le 15 août 2019 à Saint-Georges.

Le conseil convient de ne pas donner suite aux demandes suivantes :

- appel de candidature pour le prix prestigieux « Chef de pompiers de l'année au Canada » ;
- colloque annuel de Rues principales le 2 octobre 2019 à Québec ;
- appels de projet du Carrefour action municipale et famille pour favoriser l'égalité des chances de tous les enfants et le développement de leur plein potentiel ;
- invitation du Carrefour action municipale et famille à identifier des projets pouvant faire l'objet d'une évaluation d'impact sur la santé ;
- formation « Relations avec les médias » dans le contexte d'urgence en sécurité civile organisée par RTCOMM inc. à l'automne 2019 ;

- cours de spécialisation en ligne de l'Association des directeurs municipaux du Québec portant sur les pratiques de gestion municipale ;
- programme FIMEAU destiné à financer des travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures municipales d'eau potables et d'eaux usées ;
- invitation à la 6<sup>e</sup> édition de la soirée bal masqué de la Corporation de développement communautaire Beauce-Etchemins le 24 octobre 2019.

2019-08-206

## **6. COMPTES À PAYER**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,  
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore approuve les paiements suivants :

les prélèvements nos 2929 à 2953 inclusivement (les prélèvements nos 2925 et 2926 approuvés le 2 juillet 2019 étant annulés), les chèques nos 13573 à 13593 inclusivement, les dépôts directs nos 501226 à 501274 inclusivement et les salaires, totalisant cinq cent quarante-cinq mille six cent quatre-vingt-dix-sept dollars et sept cents (545 697,07 \$).

Adoptée

## **7. ÉTAT DES REVENUS ET CHARGES AU 31 JUILLET 2019**

Le conseil prend acte de l'état des revenus et charges au 31 juillet 2019.

## **8. GESTION ADMINISTRATIVE**

2019-08-207

abroge la résolution 99-12-236

### **8.1. Réserves - surplus accumulé affecté**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 959 du Code municipal, tous les deniers non spécialement appropriés font partie du fonds général de la municipalité ;

ATTENDU QUE le conseil peut affecter une partie de ce surplus accumulé à des fins spécifiques et en réserver les montants de façon formelle sous forme de réserves ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité de Saint-Isidore constitue des réserves pour les comptes suivants et que les soldes (positifs ou négatifs) soient versés aux réserves suivantes :

#### **Réserve # 1 (Entretien, assainissement et égouts)**

Revenus :	01-21216-000	Entretien
	03-51008-000	Affectation – Aqueduc / Égout
Charges :	02-414	Épuration des eaux
	02-41500-521	Entretien et réparation
	02-41500-523	Travaux imprévus

(Revenus établis en fonction du % des dépenses annuelles)

#### **Réserve # 2 (Entretien - réseau aqueduc)**

Revenus :	01-21216-000	Entretien
	03-51008-000	Affectation – Aqueduc / Égout
Charges :	02-413	Distribution de l'eau

(Revenus établis en fonction du % des dépenses annuelles)

### **Réserve # 3 (Ordures)**

Revenus :	01-21213-000	Enlèvement des ordures
	01-23440-000	Agri-Marché
	03-51001-000	Affectation – ordures
Charges :	02-45100-951	Quote-part hygiène MRC
	02-45110-436	Enl. Ordures Agri-Marché
	02-45111-436	Contrat enlèvement ordures
	02-45120-951	Destruction des ordures
	02-45210-951	Collecte sélective
	02-45220-951	Redistribution des redevances

QUE la présente résolution abroge la résolution no 99-12-236.

Adoptée

### **9. AVIS DE MOTION**

#### **9.1. Règlement no 329-2019 décrétant un emprunt et des dépenses de 1 960 000 \$ relatif à des travaux d'infrastructures pour la phase 1 du développement résidentiel - nouveaux secteurs**

Avis de motion est déposé par Hélène Jacques, conseillère de la municipalité de Saint-Isidore, qu'il sera présenté pour l'adoption à une séance subséquente, le règlement no 329-2019 décrétant un emprunt et des dépenses de 1 960 000 \$ relatif à des travaux d'infrastructures pour la phase 1 du développement résidentiel - nouveaux secteurs.

Une demande de dispense de lecture est faite et une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Hélène Jacques,  
Conseillère

### **10. ADOPTION DE REGLEMENT**

2019-08-208

#### **10.1. Second projet de règlement no 325-2019 portant sur les bâtiments de forme ou d'apparence semi-circulaire ainsi que les abris de toile sur le territoire et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017, 300-2017, 302-2017, 303-2017, 309-2018, 311-2018, 313-2018, 315-2018 et 316-2018)**

IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE,  
APPUYÉ PAR ANTOINE COUTURE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le second projet de règlement no 325-2019 portant sur les bâtiments de forme ou d'apparence semi-circulaire ainsi que les abris de toile sur le territoire et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017, 300-2017, 302-2017, 303-2017, 309-2018, 311-2018, 313-2018, 315-2018 et 316-2018) soit adopté et soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la Loi

sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c-A-19.1).

Adoptée

## **11. INSPECTION MUNICIPALE**

### **2019-08-209 11.1. Travaux à autoriser**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,  
APPUYÉ PAR ANTOINE COUTURE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les achats et/ou travaux suivants relativement aux travaux publics :

	<b><u>COÛTS ESTIMÉS</u></b> (incluant les taxes)
Calibration des pompes <i>Fournisseur : Consultants RG.</i>	1 839,60 \$
Nettoyage de fossés <i>Fournisseurs : Entrepreneurs locaux</i>	8 000,00 \$
<b>Signalisation</b> 4 pancartes tracteur <i>Fournisseur : Turgeon Lettrage inc.</i>	1 563,66 \$*

\*Payé 50% par Émile Larochelle inc.

Adoptée

### **11.2. Fauchage des terrains vacants**

Le conseil prend acte du rapport relativement au fauchage des terrains vacants.

### **11.3. Skate parc**

#### **2019-08-210 11.3.1. Papillon Skate Parc inc. - travaux additionnels**

ATTENDU QUE par la résolution 2019-04-124, la municipalité de Saint-Isidore octroyait le contrat pour la construction d'un skate parc à la Maison des Jeunes à Papillon Skate Parc inc.;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter certaines modifications ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ANTOINE COUTURE,  
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES  
CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les travaux additionnels suivants :

	<b><u>COÛTS ESTIMÉS</u></b> (incluant les taxes)
Agrandissement de la dalle de béton <i>Fournisseur : Papillon Skate Parc inc.</i>	1 259,87 \$ \$

QUE la présente dépense soit payée à même l'excédent accumulé non affecté.

Adoptée

## **12. INSPECTION EN BÂTIMENTS**

### **12.1. Émission des permis**

Le conseil prend acte du rapport de l'inspecteur en bâtiments pour le mois de juillet 2019.

### **12.2. Dossiers des nuisances et autres**

Le conseil prend acte du rapport relativement aux dossiers des nuisances pour le mois de juillet 2019.

## **13. SÉCURITÉ INCENDIE**

### **2019-08-211 13.1. Demandes du directeur**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,  
APPUYÉ PAR ANTOINE COUTURE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les achats et/ou travaux suivants relativement au service incendie :

	<b><u>COÛTS ESTIMÉS</u></b> (incluant les taxes)
<b>Équipements</b>	
Pièces de remplacement sur le camion 201 autopompe <i>Fournisseur : L'Arsenal (Thibault &amp; Associés)</i>	822,65 \$
Extincteur portatif à poudre polyvalente <i>Fournisseur : Extincteur Ste-Marie</i>	143,72 \$
Aménagement de la remorque fermée <i>Fournisseur : Simon Labonté</i>	1 200,00 \$
Station de calibration	1 185,00 \$ *
Détecteur 4 gaz Ventis MX4	885,00 \$
Cylindre complet avec carte de lecture <i>Fournisseur : L'Arsenal CMP Mayer</i>	385,00 \$ *

\*Payé 50% par le service des travaux publics.

Adoptée

## **14. DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL - NOUVEAUX SECTEURS - PHASE 1**

### **2019-08-212 14.1. Acceptation du plan de lotissement**

IL EST PROPOSÉ PAR ANTOINE COUTURE  
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ATTENDU QU'un projet de lotissement du développement résidentiel - nouveaux secteurs - phase 1 a été préparé par Arpent-Expert inc. ;

ATTENDU QUE le projet répond aux attentes de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ANTOINE COUTURE, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accepte le projet de lotissement présenté par Arpent-Expert inc.

Adoptée

2019-08-213

**14.2. Appel d'offres - travaux de construction**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES  
APPUYÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande des soumissions par appel d'offres public dans un système électronique et dans un journal diffusé sur le territoire pour les travaux de construction du développement résidentiel - nouveaux secteurs - phase 1.

QUE les soumissions soient reçues dans les délais appropriés.

QUE les présentes dépenses soient payées à même l'excédent accumulé non affecté.

Adoptée

2019-08-214

**14.3. Services publics - demande d'implantation**

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS  
APPUYÉ PAR ANTOINE COUTURE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise le directeur des travaux publics par intérim à effectuer les démarches appropriées relatives à l'implantation des services publics dans le développement résidentiel - nouveaux secteurs - phase 1.

Adoptée

2019-08-215

**Mandat - services en arpentage**

ATTENDU QUE par la résolution 2019-08-212, la municipalité de Saint-Isidore a accepté le plan de lotissement préparé par Arpent-Expert inc. dans le projet de développement résidentiel - nouveaux secteurs – phase 1 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la réalisation du plan cadastral et de l'opération de piquetage ;

ATTENDU QU'Arpent-Expert inc. a fait parvenir une offre de services à cet effet ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore mandate Arpent-Expert inc. à procéder à la réalisation du plan cadastral et de l'opération de piquetage dans le projet de développement résidentiel - nouveaux secteurs - phase 1, au coût estimé de dix-sept mille six cent cinquante-six dollars et trente cents (17 656,30 \$), incluant les taxes, et ce, telle la proposition soumise le 29 juillet 2019, réparti comme suit :

Plan cadastral	15 176,70 \$
Dépôt au ministère	617,00 \$
Piquetage des lots	1 862,60 \$



QUE si l'établissement de servitudes est nécessaire, les honoraires sont les suivants, incluant les taxes :

Production d'une description technique	574,87 \$/première parcelle
	206,95\$/parcelle supplémentaire

QUE la présente dépense soit payée à même l'excédent accumulé non affecté.

Adoptée

#### **14.5. Promesses d'achat et de vente**

2019-08-216

##### **14.5.1. Monsieur Jean-Christophe Baillargeon**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore procède actuellement à la concrétisation de la phase 1 du développement résidentiel - nouveaux secteurs ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'acquisition de terrains afin de mener à terme le projet ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore procède à l'acquisition d'une partie du lot 3 634 631 au cadastre du Québec, d'une superficie approximative de cent quarante et un pieds carrés (141 p.c.), propriété de monsieur Jean-Christophe Baillargeon, au coût de six cent dix-neuf dollars (619,00 \$), plus les taxes s'il y a lieu, et ce, aux conditions énoncées dans la promesse d'achat et de vente signée le 24 juillet 2019.

QUE le conseil mandate Me Roger Plante, notaire, pour la préparation de l'acte de vente.

QUE le conseil mandate Arpent-Expert inc. à procéder à la réalisation du plan cadastral telle la proposition soumise le 29 juillet 2019 et à effectuer la mise à jour du certificat de localisation.

QUE les présentes dépenses soient payées à même l'excédent accumulé non affecté.

Adoptée

2019-08-217

##### **14.5.2. Madame Marie-Pier Morin et monsieur André Lessard**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore procède actuellement à la concrétisation de la phase 1 du développement résidentiel - nouveaux secteurs ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la vente de terrains afin d'aménager la nouvelle section de la rue du Parc selon les normes et d'avoir les lots réglementaires ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore vende à madame Marie-Pier Morin et monsieur André Lessard une partie du lot 3 634 634 au cadastre du Québec, d'une superficie approximative de quatre-vingt-quatre pieds carrés (84 p.c.), au coût de deux cent soixante et onze dollars (271,00 \$), plus les taxes s'il y a lieu, et ce, aux conditions énoncées dans la promesse d'achat et de vente à être signée par les parties.

QUE le conseil mandate Me Roger Plante, notaire, pour la préparation de l'acte de vente.

QUE le conseil mandate Arpent-Expert inc. à procéder à la réalisation du plan cadastral telle la proposition soumise le 29 juillet 2019.

QUE les présentes dépenses soient payées à même l'excédent accumulé non affecté.

Adoptée

#### **14.6. Autres travaux**

**2019-08-218** IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,  
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les achats et/ou travaux suivants :

#### **COÛTS ESTIMÉS** (incluant les taxes)

Profilage de fossés 3 000,00 \$  
*Fournisseurs : Entrepreneurs locaux*

QUE la présente dépense soit payée à même l'excédent accumulé non affecté.

Adoptée

#### **14.7. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques**

**2019-08-219** **14.7.1. Gestion des eaux pluviales**

ATTENDU QUE par la résolution 2019-05-150, le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise WSP Canada inc., à préparer et présenter au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques une demande d'autorisation en vertu de la Loi sur la Qualité de l'Environnement concernant le développement résidentiel - nouveaux secteurs - phase 1;

ATTENDU QUE le conseil désire apporter une spécification à ladite résolution ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE, APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore s'engage auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien du bassin de rétention dans le projet de développement résidentiel - nouveaux secteurs - phase 1.

Adoptée

#### **15. EAU POTABLE**

**2019-08-220** **15.1. Offre de services - système de chloration**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore constate un problème d'instabilité de chlore dans le système de traitement d'eau potable ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'avoir recours à une expertise spécialisée pour apporter des améliorations au système de traitement d'eau potable ;

ATTENDU que la municipalité a reçu deux (2) offres de services à cet effet ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE, APPUYÉ PAR ANTOINE COUTURE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil mandate PGA Experts inc. à procéder à une expertise sur le traitement d'eau potable de la municipalité de Saint-Isidore au coût estimé de quatorze mille sept cent seize dollars et quatre-vingt-cents (14 716,80 \$), incluant les taxes, excluant les frais de déplacement et de repas, et ce, telle la proposition soumise le 31 juillet 2019.

QUE la présente dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

Adoptée

**2019-08-221      15.2. Travaux à autoriser**

IL EST PROPOSÉ PAR ANTOINE COUTURE,  
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les achats et/ou travaux suivants relativement à l'eau potable :

	<b><u>COÛTS ESTIMÉS</u></b> (incluant les taxes)
Location d'un dulcomètre <i>Fournisseur : Chemaction inc.</i>	3 337,72 \$ *
Acquisition d'une sonde <i>Fournisseur : Endress</i>	5 566,66 \$ *
Renouvellement licence Team Viewer <i>Fournisseur : Teamviewer GmbH</i>	891,00 \$
Achat de chlore en baril <i>Fournisseur : Matériaux Saint-Isidore inc.</i>	1 656,00 \$
Ajout d'un analyseur de chlore <i>Fournisseur : CWA</i>	11 000,00 \$ *

\*QUE les présentes dépenses soient payées à même les activités de fonctionnement.

Adoptée

**16. EXPOSITION AGRICOLE DU BASSIN DE LA CHAUDIÈRE**

**2019-08-222      16.1. Motion de félicitations**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore félicite le comité, tous les bénévoles et partenaires qui ont collaboré activement à la 37<sup>e</sup> édition de l'Expo St-

Isidore / Bassin de la Chaudière, laquelle avec sa programmation diversifiée, ses nouveautés et la belle température, a permis à des milliers de visiteurs de profiter pleinement de cet événement.

Adoptée

**17. DIVERS**

Aucun sujet.

**2019-08-223**

**18. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire, Réal Turgeon, déclare la séance close.

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 21 HEURES.

Adopté ce 3 septembre 2019.

Réal Turgeon,  
Maire

Marc-Antoine Tremblay,  
Directeur général adjoint  
et secrétaire-trésorier adjoint

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,  
Maire

\*\*\*\*\*